

Vérification du quorum

**Présents : DUVERGNE Jean-François – GANTHEIL Joëlle – CAPOÏA Mickaël – FERNANDES Sonia – HILBERGER Teddy – GOURSAUD Virginie – COURTIN Christophe – CAMGRAND Claudette – GANTHEIL Thierry – DEGORCE Nathalie – PENICAUT Louis – CLEMENT BLONDEL Annabelle – CHOISY Jérôme – DA SILVA RIBEIRO Sabrina- CARBAIN Serge**

**Votants : 15**

Désignation du secrétaire de séance : GOURSAUD Virginie

Approbation du procès-verbal du 24 Septembre 2020

<b>Voix pour</b>	<b>12</b>	<b>Voix contre</b>	<b>1</b>	<b>Abstentions</b>	<b>2</b>
------------------	-----------	--------------------	----------	--------------------	----------

Approbation de l'ordre du jour :

Rajout de 2 points : Avenant n° 2 à l'avant projet – Lot. Vigne du couder et Exonération loyers commerciaux « Vue d'Ensemble »

<b>Voix pour</b>	<b>14</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	<b>1</b>
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	----------

**(M. CARBAIN est présent et ne souhaite pas prendre part au vote à compter de 18 H 45 -)**

**Le Refus de prendre part au vote équivaut juridiquement à une abstention, quelle que soit la signification que les conseillers municipaux qui ne votent pas entendent donner à cette expression. Ceci est une information complémentaire qui sera inscrite au Procès-verbal.**

**Hommage à Samuel PATY : 1 minute de silence est observée avant le début de la séance.**

Ordre du jour du Conseil Municipal du 19 novembre 2020 :

**1. Affaires administratives :**

- 1.1** – Recensement longueur de voirie
- 1.2** – Remboursement des frais de déplacements des agents
- 1.3** – Accord modifications statuts Syndicat Mixte de la Fourrière
- 1.4** - Modification nom de commission
- 1.5** – Modification article 7 du règlement intérieur du conseil municipal

**2. Affaires financières :**

- 2.1** – Décisions Modificatives Budgets Principal 2020
  - 2.1.1** - DM N°3 Budget général – Chapitres 012-65-022 – Fonctionnement
  - 2.1.2** – DM N°4 Budget général – Chapitre 21 – Investissement
  - 2.1.3** – DM N°5 Budget général - Chapitre 21 – 040 - Investissement

- 2.2 – Cotisation 2020 C A U E
- 2.3 – Avenant n°2 Lotissement Vigne du Couder
- 2.4 – Exonération loyers commerciaux « Vue d'ensemble »

**3. Informations diverses :**

- 3.1 – SDEG16
- 3.2 – Charente Eaux
- 3.3 - Assainissement

## **1- Affaires administratives**

### **1.1– Recensement longueur de voirie**

**Objet : Actualisation de la voirie classée dans le domaine public communal dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement (DGF) 2021**

Monsieur le Maire expose qu'au nombre de critères d'attribution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) aux communes, figure le linéaire de la voirie communale.

CONSIDERANT que la longueur retenue au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) au 1<sup>er</sup> janvier 2019 était de :

Route à une chaussée : 28.4 km

Route empierrée : 15.6 km

CONSIDERANT l'ajout au linéaire de voirie de 0.470 km soit :

- « Impasse des Vignes Basses » de 207 m.
- « Rue les Grands Champs » de 151 m.
- « Rue des vignes » de 112 m.
- 

CONSIDERANT que le linéaire de voirie communale réel au 1<sup>er</sup> Janvier 2021 sera de :

Route à une chaussée : 28.87 km

Route empierrée : 15.6 km

Soit un total de : 44.47 km.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, intègre dans le domaine public le rajout de 0 .470 km au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

<b>Voix pour</b>	<b>14</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	<b>1</b>
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	----------

### **1.2– Remboursement des frais de déplacements des agents**

**Objet : Conditions et modalités d'indemnisation des frais de déplacements du personnel de la commune d'Exideuil sur Vienne.**

#### **Frais de transport**

Les frais déplacements sont remboursés sur la base du tarif d'un billet SNCF 2ème classe en vigueur au jour du déplacement ou sur indemnité kilométrique si la destination n'est pas dotée d'une gare SNCF, sur la base des indemnités forfaitaires prévues par les textes en vigueur.

Les frais divers seront remboursés sous réserve de présentation des justificatifs de la dépense.

### Frais de restauration

Les remboursements s'effectuent au montant de la dépense réelle, sur présentation d'un justificatif, dans la limite maximum prévue à hauteur de 17,50 € par repas.

### Frais d'hébergement

Les frais d'hébergement sont remboursés au montant de la dépense réelle, dans la limite maximum des indemnités forfaitaires prévues par les textes en vigueur, présenté ci-dessous.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le remboursement des frais de déplacements des agents à la dépense réelle sur justificatif dans la limite maximum du forfait.

<b>Voix pour</b>	<b>14</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	<b>1</b>
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	----------

### **1.3– Accord modification statuts Syndicat Mixte de la Fourrière**

#### ***Objet : Proposition de modification de statuts***

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet modificatif des statuts du Syndicat mixte de la fourrière, approuvé par le conseil syndical lors de sa séance du 14 octobre 2020 avec l'adhésion de 3 communes nouvelles :

- Vindelle
- Turgon
- Chabrac

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'adhésion des 3 communes et la modification des statuts du Syndicat Mixte de la fourrière.

<b>Voix pour</b>	<b>14</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	<b>1</b>
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	----------

### **1.4– Modification nom de commission**

#### ***Objet : Modification de la dénomination des commissions municipales***

Pour une meilleure prise en charge, et dans une logique de travail des dossiers traités en commissions municipales, Monsieur le Maire propose d'effectuer la modification suivante :

- Voirie Bâtiments Assainissement Environnement Travaux (intégrer le volet travaux au sein de cette commission)
- Urbanisme PLU PLUI (retirer le volet travaux au sein de cette commission).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette modification.

<b>Voix pour</b>	<b>14</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	<b>1</b>
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	----------

### **1.5– Modification article 7 du règlement intérieur**

#### ***Objet : Avenant n°2 portant modification à l'article 7 du règlement intérieur du conseil municipal de la Commune d'Exideuil sur Vienne***

Monsieur le Maire propose, suite à l'adoption du règlement intérieur du conseil municipal de la commune le 27 Juin 2020, d'apporter un avenant portant le N°2 au chapitre II « commissions et comités consultatifs » article 7 « commissions municipales ».

L'avenant N°2 sera annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette modification.

<b>Voix pour</b>	<b>14</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	<b>1</b>
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	----------

## 2- Affaires Financières

### 2.1 – Décisions Modificatives budget principal 2020

#### DM 03. Budget général – Chapitres 012 – 65 – 022

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9,  
Vu le budget Primitif de la commune (Budget Principal) voté par le Conseil Municipal le 24 avril 2020,  
Considérant qu'il convient de procéder à la décision modificative n°3 au Budget Principal suivante :

CREDITS A OUVRIR					
SENS	SECTION	CHAP.	Article	MONTANT	OBJET
Dépense	Fonctionnement	012	6453	3 000,00	Cotisations aux caisses de retraites
Dépense	Fonctionnement	012	6411	18 300,00	Personnel Titulaire
Dépense	Fonctionnement	012	6336	450,00	Cotisations CNFPT
Dépense	Fonctionnement	012	6454	250,00	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c
Dépense	Fonctionnement	012	64168	10 200,00	Autres emplois d'insertion
Dépense	Fonctionnement	012	6451	5 700,00	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f
<b>TOTAL</b>				<b>37 900,00</b>	

CREDITS A REDUIRE					
SENS	SECTION	CHAP.	Article	MONTANT	OBJET
Dépense	Fonctionnement	022	022	-19 900,00	Dépenses imprévues
Dépense	Fonctionnement	65	6558	-10 000,00	Autres contributions obligatoires
Dépense	Fonctionnement	65	6533	-500,00	Cotisations de retraite
Dépense	Fonctionnement	65	6534	-1 500,00	Cotisations de sécurité sociale
Dépense	Fonctionnement	65	6531	-6 000,00	Indemnités
<b>TOTAL</b>				<b>-37 900,00</b>	

<b>Voix pour</b>	<b>13</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	<b>2</b>
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	----------

#### DM 04. Budget général – Chapitres 21 – Investissement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9,  
Vu le budget Primitif de la commune (Budget Principal) voté par le Conseil Municipal le 24 avril 2020,  
Considérant qu'il convient de procéder à la décision modificative n°4 au Budget Principal suivante :

CREDITS A OUVRIR						
SENS	SECTION	CHAP.	Opé.	Article	MONTANT	OBJET
Dépense	Investissement	21	211	21312	38 500,00	Bâtiments scolaires
TOTAL					38 500,00	

CREDITS A REDUIRE						
SENS	SECTION	CHAP.	Opé.	Article	MONTANT	OBJET
Dépense	Investissement	21	211	2188	-9 000,00	Autre immobilisation (structure bois)
Dépense	Investissement	21	226	21571	-10 000,00	Matériel roulant
Dépense	Investissement	21	227	2188	-19 500,00	Autre immobilisation (vidéo projection)
TOTAL					-38 500,00	

<b>Voix pour</b>	<b>14</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	<b>1</b>
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	----------

#### DM 05. Budget général – Chapitres 21 – 040 – Investissement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9,  
Vu le budget Primitif de la commune (Budget Principal) voté par le Conseil Municipal le 24 avril 2020,  
Considérant qu'il convient de procéder à la décision modificative n°4 au Budget Principal suivante :

CREDITS A OUVRIR						
SENS	SECTION	CHAP.	Opé.	Article	MONTANT	OBJET
Dépense	Investissement	040	OPFI	2053	1 500,00	Droit et superficie
TOTAL					1 500,00	

CREDITS A REDUIRE						
SENS	SECTION	CHAP.	Opé.	Article	MONTANT	OBJET
Dépense	Investissement	21	204	2111	-1 500,00	Acquisition Terrain
TOTAL					-1 500,00	

<b>Voix pour</b>	<b>13</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	<b>2</b>
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	----------

### **2.2– Cotisation CAUE**

Vu l'avis d'appel à cotisation du CAUE au titre de l'exercice 2020 pour un montant de 111.00 €, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le versement de celle-ci.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte.

<b>Voix pour</b>	<b>14</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	<b>1</b>
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	----------

### **2.3- Avenant n°2 - Lotissement Vigne du Couder**

Vu le souhait de la commune d'acquiescer des parcelles situées au sud du futur lotissement,

Vu le fait éventuel de déplacer le bassin d'orage au sud-ouest pour éviter la zone humide identifiée, il convient de prendre en compte la modification du périmètre du projet pour un coût supplémentaire de 5 000.00 € H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la reprise des études d'avant-projet, la modification du permis d'aménager ainsi que la modification du dossier traitant de la loi sur l'eau pour un montant de 5 000.00 € H.T auprès de 3 intervenants.

<b>Voix pour</b>	<b>13</b>	<b>Voix contre</b>	<b>1</b>	<b>Abstentions</b>	<b>1</b>
------------------	-----------	--------------------	----------	--------------------	----------

### **2.4- Exonération loyers commerciaux « Vue d'ensemble »**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, suite à la crise de la COVID-19, une exonération des loyers commerciaux de « Vue d'Ensemble » pour les périodes de Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Novembre et Décembre 2020 pour la somme de 2 951.06 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte.

<b>Voix pour</b>	<b>14</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	<b>1</b>
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	----------

## ***3- Informations Diverses***

### **3.1 – SDEG16**

Monsieur le Maire souhaite apporter des éléments à la connaissance des membres de l'assemblée.

### **3.2 – Charente Eaux**

Monsieur le Maire souhaite apporter des éléments à la connaissance des membres de l'assemblée.

### **3.3 – Assainissement**

Monsieur le Maire souhaite apporter des éléments à la connaissance des membres de l'assemblée, concernant les assainissements des entreprises « SOFPO » et « LAMIRANDE ».

Séance levée à 19 H 57

Affiché le 27 novembre 2020

Le Maire,   
Jean-François DUVERGNE